

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MISSION PERMANENTE
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
EN SUISSE



البعثة الدائمة
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية بسويسرا

1 Dec.

Vérifier au prononcé.

**Déclaration de M. Idriss Jazaïry, Ambassadeur, Représentant
permanent d'Algérie à Genève sur la coopération et l'assistance**

**11^{ème} réunion annuelle des Etats parties à la Convention sur
l'Interdiction des Mines antipersonnel**

Pnom Penh (Cambodge) : 28 novembre-2 décembre 2011

Monsieur le Président,

La disponibilité des ressources matérielles, financières et humaines suffisantes et permanente au titre de l'article 6 de la Convention est un élément essentiel pour assurer la mise en œuvre des dispositions de la Convention. L'expérience passée nous a montré que beaucoup de pays affectés qui sont, de surcroît, en majorité des pays en développement, ont enregistré des retards considérables en matière d'action antimine pour des raisons liées principalement à l'insuffisance des ressources financières.

Cet état de fait explique pourquoi nous avons reconnu, à juste titre, lors de la 2^{ème} Conférence d'examen que la disponibilité effective de ressources en adéquation avec les besoins des Etats parties pourrait bien être le principal souci des Etats parties durant la période 2010-2014. Il nous faut reconnaître que la crise financière actuelle qui touche certains pays complique davantage la situation.

La délégation algérienne se réjouit de la décision prise l'année dernière relative à la mise en place du Comité permanent sur les ressources, l'assistance et la coopération. Cette décision offre aux Etats parties le cadre institutionnel pour promouvoir la disponibilité et l'efficacité des ressources requises.

Les discussions que nous avons eues dans le cadre du Comité en juin dernier ont mis en lumière plusieurs mesures qui pourraient être examinées et précisées pour promouvoir la coopération. Il s'agit, en premier lieu de l'identification des besoins prioritaires et des ressources disponibles et de la définition d'un mécanisme de coopération adéquat. Telles sont les pistes à envisager dans le cadre des activités futures du Comité permanent sur la coopération et les ressources. Nous espérons pouvoir ainsi combler les lacunes actuelles en matière d'assistance et de coopération et promouvoir un véritable partenariat entre les Etats parties et les Institutions et organisations internationales.

La coopération recherchée, comme cela a été souligné dans le document final de Carthagène, devrait permettre aux Etats parties affectés de se doter des capacités et des moyens de mise en œuvre de la Convention. A cet égard, nous pourrions nous inspirer des principes de Paris sur l'aide publique au développement pour définir les critères et les objectifs qui devraient animer le dispositif à mettre en place pour les y aider.

Dans la même perspective, il y a lieu prendre en compte la proposition de la Thaïlande d'élaborer un document conceptuel sur l'établissement d'un fonds

volontaire de soutien à la mise en place d'une base de données sur l'assistance disponible.

Enfin, la mobilisation de ressources suffisantes et régulières constitue un véritable défi qu'il importe de relever si nous voulons donner un sens pratique aux valeurs humanitaires qui sous-tendent la Convention. J'invite le Comité à lancer durant le prochain exercice la réflexion sur un mécanisme pour mobiliser les ressources et mieux canaliser la coopération. Dans cette perspective, il serait indiqué de promouvoir une convergence des actions entreprises et d'impliquer davantage les Institutions de l'ONU chargées de l'action antimine. Je rappelle à cet égard, que selon le document qui a donné lieu au travail d'intersession lors de la 1^{ère} réunion de Maputo en 1999, les Comités permanents devaient appuyer notamment le rôle de coordination joué par le Service d'action antimine en sa qualité de moteur des activités de l'ONU dans ce domaine. Les Comités devaient d'une manière générale encourager la participation active des organismes des Nations unies et des Organisations régionales s'occupant de ce problème.

Il a lieu enfin d'établir l'articulation nécessaire avec la Banque mondiale et les autres Institutions financières et de développement internationales pour générer les ressources nécessaires.

Je vous remercie de votre aimable attention.